



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Décision du 16 novembre 2021

DECISION DU PRESIDENT DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

OBJET : Consultation simple pour la fourniture de sacs compostables

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes, en matière de fournitures et services :

- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40000€ HT à ce jour) ;

Considérant que la Direction de la collecte des déchets ménagers et assimilés a nécessité de fournir des sacs compostables aux usagers particuliers et professionnels pratiquant la collecte séparée des biodéchets ;

OBJET : Consultation simple pour la fourniture de sacs compostables

Vu la lettre de consultation n°2021-02 en date du 1^{er} octobre 2021 ;

Vu le rapport d'analyse en date du 8 octobre 2021 ;

ATTRIBUE

Le marché correspondant à la société SESCO, sise 20167 Sarrola Carcopino, pour un montant de 11 500.00 € HT pour une commande unique ;

DECIDE

De signer le bon de commande correspondant, ci-annexé ;

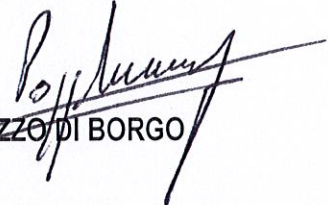
DIT

Que les crédits sont prévus au Budget principal, chapitre 011 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 23 NOV. 2021
et publication ou notification
du 23 NOV. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MACHRAOUI